

Tableau des taux de fiscalité locale applicables aux entreprises de l'agglomération de SAINT-BRIEUC en 2016

Fiscalité économique 2016

Impôts locaux	Taux	Remarques
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	28.61%	Base : valeur locative cadastrale, ou base minimum (cf. ci-dessous)
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	Taux national	Jusqu'à 1,5 % en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise (taux fixé par la Loi)
Foncier bâti (TFB, part intercommunale)	0.40%	Cette taxe est également perçue par la Commune et le Département, qui fixent leurs taux
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	Coef. 1,20	Concerne les commerces dont la surface de vente >400 m ² (tarifs fixés par la Loi)
Versement Transport (VT) (pour les entreprises employant au moins 11 salariés)	1.55%	De janvier à juin 2016
	1.60%	A partir de juillet 2016

Montant du chiffre d'affaires	Base mini CFE applicable	Système
≤ 10.000 €	510 €	Si la valeur locative cadastrale (VLC, déterminée par les services fiscaux) d'une entreprise est inférieure au montant de base mini applicable à son chiffre d'affaires, la base de CFE de l'entreprise est remplacée par la base mini.
> 10.000 € et ≤ 32.600 €	1 019 €	
> 32.600 € et ≤ 100.000 €	2 020 €	
> 100.000 € et ≤ 250.000 €	2 525 €	
> 250.000 € et ≤ 500.000 €	4 848 €	
> 500.000 €	6 464 €	